



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2022-191

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

12-2022-11-17-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe Boyer, Administrateur des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources à la Direction départementale des finances publiques de l'Aveyron (3 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2022-11-17-00004

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe Boyer, Administrateur des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources à la Direction départementale des finances publiques de l'Aveyron



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des  
politiques publiques et de l'appui  
territorial**

**PÔLE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n°

du 17 novembre 2022

Objet : Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe BOYER, Administrateur des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources à la Direction départementale des finances publiques de l'Aveyron

---

**LE PRÉFET DE L'AVEYRON**

*Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 72 30  
Mél. : pref-coordination@aveyron.gouv.fr  
PREF/DCPPAT/PCI

1/3

2010-146 du 16 février 2010 ;

**VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

**VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret du 5 octobre 2022, portant nomination de M. Charles GIUSTI, Préfet de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté du 31 mai 2016 portant nomination de M. Philippe BOYER, administrateur des finances publiques, adjoint de la directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron ;

**VU** la convention de délégation de gestion du 6 mai 2021 entre le préfet de région et le préfet du département de l'Aveyron relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance dont la gestion d'une ou plusieurs opérations a été confiée à un service externe au périmètre du préfet de région ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée, à M. Philippe BOYER, Administrateur des Finances publiques, à effet de :

- ➔ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron.
  
- ➔ recevoir les crédits des programmes suivants :
  - n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »
  - n° 311 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local – expérimentations Chorus »
  - n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
  - n° 318 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière (hors Chorus) »
  - n° 362 « Plan de relance – volet Écologie »
  - n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières : expérimentation CHORUS »
  - n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées »
  
- ➔ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et sur le compte de commerce n° 907 – « Opérations commerciales des domaines ».

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des

dépenses.

**Article 2** : Demeurent réservés à la signature du Préfet de l'Aveyron :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 3** : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Philippe BOYER peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses subordonnés.

**Article 4** : La décision portant désignation des agents ainsi habilités est notifiée aux agents concernés, portée à la connaissance du préfet et publiée au recueil des actes administratifs. La signature des agents concernés est accréditée auprès du comptable assignataire.

**Article 5** : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°12-2022-10-26-00006 du 26 octobre 2022.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 17 novembre 2022

**Le Préfet**

**Signé**

**Charles GIUSTI**